

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,

Date de convocation : 3/04/2019

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 en début de réunion, une conseillère était excusée pour le début de la réunion, 15 présents à partir de la délibération concernant le vote du budget.

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

Maryline FAURE, absente excusée pour le début de la réunion a donné pouvoir à Didier Massacrier.

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu de conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

1 - Droit de Prémption Urbain : nous n'avons pas reçu de dossier.

2 - Taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2019 :

M. Le maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier. M. Millet présente l'état (n° 1259) de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2019 et donne des explications.

La commission communale des finances s'est réunie pour étudier diverses possibilités concernant la fixation des taux de ces taxes directes locales pour 2019. Elle propose après avoir pris en considération notamment le montant des investissements prévus en 2019 :

- . 2 % d'augmentation pour les taux taxe d'habitation et taxe foncier bâti,
- . de ne pas augmenter le taux du foncier non bâti celui-ci étant actuellement supérieur au taux moyen communal de 2018 au niveau départemental.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de fixer ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 :

- Taxe d'habitation : 8.24 %
- Taxe foncière - bâti : 14.57 %
- Taxe foncière - non bâti : 45.83 %

soit 315 368 € total prévisionnel du produit de ces trois taxes directes locales.

3 - Affectation du résultat de fonctionnement, du compte administratif 2018 :

M. le Maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier.

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif 2018, lequel fait apparaître notamment :

- . un résultat de fonctionnement excédentaire de 371 509.31 €
- . un déficit d'investissement de clôture de 13 430.93 €
- . des dépenses d'investissement à réaliser pour 138 247.00 €
- . des recettes d'investissement à réaliser pour 2 019.00 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter la somme de 149 659 €, au compte 1068, recette de la section d'investissement du budget d'investissement 2019.

4 - Budget primitif 2019 :

M. le Maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier (étudié en commission communale finances).

Une présentation détaillée du budget est faite pour chacune des deux sections. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2019.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement à 846 265,00 € et à 365 683 € pour la section d'investissement (dont pour les dépenses d'investissement : nouvelles opérations d'équipement : 156 055 € + chapitre 204 : 3 600 € = 159 655 €, remboursements d'emprunts : 54 350 €, restes à réaliser de l'exercice précédent : 138 247 €, solde d'exécution négatif reporté : 13 431 €,

dont pour les recettes d'investissement : FCTVA - taxe d'aménagement- excédent de fonctionnement : 167 959 €, Subventions d'investissement 8 646 €, Virement de la section de fonctionnement : 164 204 €, opération d'ordre entre section : 22 855 €, restes à réaliser de l'exercice précédent : 2 019 €).

5 - Subventions : M. le Maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier (étudié par la commission communale des finances).

M. Millet présente les **demandes de subventions reçues de la part d'associations ou d'organismes extérieurs à la commune**. Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas leur accorder de subvention**. M. Frédéric Millet présente ensuite les demandes de subventions faites par des associations de la commune. **Le conseil municipal, après délibération, approuve les critères proposés pour accorder une subvention aux associations de la commune et octroie les subventions suivantes :** APPIC 450 €, Twirling Bâton 600 €, USGT Football 525 €, Rire en Coulisses 150 €, Dynamic'Gym 300 €, Boule des tilleuls 525 €, St Vincent 600 €, Comité des Fêtes 450 €, Sou des Ecoles 600 €, Club de l'Age d'Or 450 €, Chasse du Bourg 300 €, Rugby Loisir Hautevillois 375 €, ,
L'association Jeunesse et Loisirs n'a pas souhaité faire de demande de subvention cette année.
Chaque membre du conseil municipal, faisant partie du bureau de l'association concernée par la demande, n'a pas participé au débat et au vote de la subvention. M. le maire s'estimant concerné par la demande de subvention du club de l'âge d'or n'a pas participé au débat et au vote de cette subvention.
Total des subventions accordées (liste ci-dessus) = 5 325 € (article 6574 du budget 2019).

6 - Travaux sur voiries de la commune d'intérêt communautaire : montant du fonds de concours pour le programme 2019 :

M. le maire rappelle que la commune dispose d'une « enveloppe investissement » au sein du budget de Loire Forez Agglomération pour la réalisation des travaux sur la **voirie communale d'intérêt communautaire**. Cependant, il est possible de compléter cette enveloppe voirie avec un fonds de concours prélevé sur le budget communal. Ce fonds de concours ne peut excéder 50 % du montant net des travaux. Il est proposé au conseil municipal de participer à ces travaux (concernant la rue des Tuileries, le chemin des Perrières et la Rue des Salles) en attribuant à Loire Forez Agglomération un fonds de concours d'un montant de 23 586.17 €, cette somme étant prévue au Budget 2019.

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition du maire, et attribue un fonds de concours à Loire Forez d'un montant de 23 586.17 €** pour les voies précitées.

7 - Demande de la mairie de Saint-Romain-Le-Puy de participer à l'achat d'un logiciel pour l'école :

M. le maire présente au conseil municipal le courrier de la mairie de Saint-Romain-Le-Puy.

Le psychologue scolaire intervenant à l'école de Saint-Romain-Le-Puy, demande de faire l'acquisition d'un nouveau logiciel de tests psychométriques. Cet achat dont le montant est de 1 800 € est supporté entièrement par la commune de Saint-Romain-Le-Puy par le fait que l'accueil des élèves est basé à l'école primaire de Saint-Romain-Le-Puy mais un certain nombre d'élèves résidant sur notre commune bénéficient de cette prise en charge (dans les locaux de St-Romain-Le-Puy). Selon le pourcentage du nombre d'élèves pris en charge une participation d'un montant de 90 € est demandée à notre commune.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer, sur cette demande de participation.

Après en avoir délibéré **le conseil municipal** considère que ce logiciel devrait être financé par l'éducation nationale, et **décide à l'unanimité de ne pas participer à la dépense concernant l'acquisition d'un logiciel de tests psychométriques pour le psychologue scolaire intervenant à l'école de Saint-Romain-Le-Puy.**

8 - Présentation du rapport, exercice 2017, du syndicat de production d'eau du Montbrisonnais (SYPEM) et de la « note d'information 2019 » de l'agence de l'eau :

M. le maire invite M. Jean-Pierre GACHET à présenter ce rapport et cette note d'information.

Après avoir pris connaissance :

. du rapport annuel, exercice 2017, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SYPEM,
. de la note d'information 2019 (de l'agence de l'eau Loire Bretagne) sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement,

le conseil municipal, prend acte de ces deux présentations.

9 – **Organisation des élections européennes** : le conseil municipal établi le planning des membres du conseil municipal pour la composition du bureau de vote et le dépouillement lors de ces élections du 26 mai.

Le conseil municipal est informé :

- **Dans le cadre du projet de redynamisation du centre Bourg** nous avons reçu sept candidatures de bureau d'étude (à la suite de notre appel à candidature sur la plateforme marché public du département de la Loire). M. Lesquir, M. Millet et M. le Maire ont avec Loire Forez Agglomération étudié les sept dossiers reçus. Comme le prévoit le règlement, il est prévu de recevoir trois des sept candidats. Ces entretiens auront lieu le mercredi 10 avril 2019 en mairie.
- **PréAmballes dans le cadre du festival des monts de la Balle** : la candidature de notre commune n'a pas été retenue.
- **L'association le Lis Martagon** convie un représentant de notre municipalité à une conférence sur les papillons à l'issue de son assemblée générale du vendredi 12 avril 2019.
- **Organisation des rythmes scolaires** : cet après-midi (9 avril) l'inspection académique a organisé comme prévu un audit dans une salle de la mairie. Pouvaient être entendus lors de cet audit : les enseignants de l'école, le personnel communal travaillant à l'école, des élèves, les membres du conseil municipal, des parents d'élèves. Lors de cet audit M. le maire a remis la délibération du conseil municipal du 12 février 2019 n° 7. L'inspection académique nous communiquera sa décision concernant ces rythmes scolaires après les vacances scolaires d'avril.
- **La classe transplantée cirque** qui a eu lieu à la salle des fêtes du 18 au 29 mars 2019 s'est bien passée.
- **M. le maire et cinq membres du conseil municipal sont allés visiter le village de Marsac En Livradois (63)** et ils ont rencontré le maire de cette commune dans le but d'obtenir d'éventuels conseils pour le futur projet de redynamisation du centre Bourg.
- **Concernant le Chemin des Perrières**, des élus ont rencontré un agriculteur qui s'inquiète de l'entretien de ce chemin en cas de fortes pluies.
- **Congrès des Maires à Roanne**, M. le Maire y a assisté.
- **Commission développement économique à Loire Forez Agglomération** : M. le maire a assisté à cette commission. Il était question des aides que peuvent obtenir les entreprises et les commerçants.
- **Le budget du CCAS** sera voté mercredi 10 avril 2019.
- **Réunion du syndicat du Val de Curraize**, mercredi 10 avril 2019 à 16 heures.
- **Réunion à Loire Forez Agglomération**, le 15 avril 2019 avec à l'ordre du jour la chartre de l'éolien.
- **Prochaine réunion de conseil municipal le mardi 16 avril 2019.**
- **Rendez-vous avec les conseillers départementaux** le 17 avril à 14 heures.
- **Assemblée Générale de l'ASA du Poulailier** le 19 avril 2019.
- **Rencontre intergénérationnelle autour des jeux de société** à la salle des fêtes de la commune le 2 mai 2019 à partir de 14 heures.
- **Réunion de conseil municipal le 7 mai 2019.**
- **Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale** au monument aux morts le 8 mai à 10 heures.
- **Du courrier reçu en mairie le 25 mars 2019 concernant la parcelle que la commune envisage d'acquérir** (à la suite de ses délibérations d'octobre 2017 et mai 2018). La propriétaire ne souhaite plus vendre et nous explique la raison. M. le maire et deux membres du conseil se sont entretenus avec le représentant de la propriétaire.
- **Le concours de pétanque des élus** aura lieu le 7 septembre 2019 à Sail Sous Couzan. Il faut s'inscrire avant le 30 juin.
- **Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux-nés 2018** vendredi 24 mai 2018 à 19 h à la mairie.
- **Aménagement derrière la place des Anciens combattants**, M. Jean François Taillandier demande ce qu'il faut prévoir. Il est décidé de voir cela lors de la prochaine commission animation du 6 mai 2019 à 20 h.
- **Balisage du chemin des Babets**. M. Didier Chambon demande si une ou deux personnes pourrait l'aider pour ce balisage.

La séance de conseil est levée à 23 heures 29.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



Le présent compte rendu a été affiché en mairie à partir du 16 avril 2019.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,

3/3